



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 01 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 13-20190301

**ZAE DU 19EME/20EME KM A LA PLAINE DES CAFRES
SUR LA COMMUNE DU TAMPON -
LANCEMENT D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de mars à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 février 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 32
Absents représentés : 07
Absents : 09*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Jean-Daniel LEBON, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO, Priscilla PAYET.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Bernard PAYET (*représenté par François ROUSSEY*), Jessica SELLIER (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Inelda BAUSSILLON (*représentée par Henri-Claude YEBO*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Christian LANDRY (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Blanche-Reine JAVELLE*), Raymonde VIENNE (*représentée par Axel VIENNE*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, Mimose DIJOUX RIVIERE.
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Harry-Claude MOREL.
Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 13-20190301

ZAE DU 19^{ÈME}/20^{ÈME} KM A LA PLAINE DES CAFRES SUR LA COMMUNE DU TAMPON – LANCEMENT D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE

Le Président informe que dans le cadre du PLU approuvé le 08 décembre 2018 par la Commune du Tampon, une Zone d'activité économique est prévue sur le 19^{ème}/20^{ème} km à la Plaine des Cafres. Il s'agit d'un foncier d'une trentaine d'hectares et sur lequel sera également positionnée à terme, des équipements collectifs dont, une station d'épuration.

Le Président expose que cette zone accueillera en partie des activités agroalimentaires venant en soutien au développement des activités agricoles et notamment, maraîchères.

Pour l'autre partie, il s'agira d'activités artisanales.

Cette opération pourrait faire l'objet de financements spécifiques aux zones de revitalisation rurale ZRR.

L'objectif est une mise en chantier en 2022.

Le Président explique qu'il est nécessaire de lancer des études préliminaires pour préciser des partis pris d'aménagement et des approches de coûts. Cela permettra également de fixer les termes d'un cahier des charges pour ensuite lancer une consultation en vue de passer une concession d'aménagement.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Président à lancer des études préliminaires sur le projet de ZAE du 19^{ème}/20^{ème} km à la Plaine des Cafres,
- de l'autoriser à faire toutes démarches utiles dans cette affaire notamment, auprès de la Commune du Tampon,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président à lancer des études préliminaires sur le projet de ZAE du 19ème/20ème km à la Plaine des Cafres,
- autorise le Président à faire toutes démarches utiles dans cette affaire notamment, auprès de la Commune du Tampon,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 39

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

